### PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

# I - RAPPEL DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, conformément à l'arrêté de monsieur le préfet de la Seine-Maritime s'est déroulée du lundi 4 décembre 2023 à 9 h 30 au lundi 8 janvier 2024 à 17 h 00.

Article R123-18 Modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 – art 4 : « Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procèsverbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. »

J'ai pris rendez-vous avec M. François THIEBAUT, de la sté EnergieTEAM, représentant le responsable du projet pour le rencontrer et lui remettre le présent procès-verbal le jeudi 11 janvier à 10 h 30.

## II – OBSERVATIONS ET PIÈCES DÉPOSÉES

Durant l'enquête cinq observations ont été consignées : trois sur le registre d'enquête, une sur l'adresse mail et une sur le registre électronique de la sté Publilégal. Il y a eu une observation présentée par courrier joint au registre d'ILLOIS. Un courrier complémentaire à une observation déposée a également été joint à ce registre.

L'ensemble des observations du public a été repris dans le tableau synthétique ci-dessous, suivi des copies intégrales des contributions du registre d'Illois, dans la mesure où c'est le seul à avoir recueilli quelques observations, puis de mes propres questions :

Date du dépôt	Numéro	Nom Ou association	Sujet de l'observation Thème			
		Registre papier mairie d'ILLOIS				
16/12	1	M. André VAN	Il faut supporter « le <b>bruit</b> des pales en fonction des vents. »			
		DEN BOSSCHE	« Nous devons fermer les volets pour ne pas voir les <b>feux</b> »			
		Dt MARQUES	« A l'avant ce sont celles de Criquiers et à l'arrière celles de la 2 <sup>ème</sup> implantation d'Illois »			
			« Qui pourrait <b>supporter</b> autant de <b>désagréments</b> ? »			
16/12	2	M. Laurent	« Je n'ai pas de point d'écoute alors que j'ai de nombreuses <b>haies</b> et que 3 éoliennes m'entourent ».			
		PIETERS				
		Dt Illois				
16/12	2	M. Mme PIETERS	COURRIER Joint au registre :			
		Laurent et	« Le parc est trop <b>dispersé</b> , ce n'est pas un parc éolien les 4 éoliennes devraient être ensemble »			
		Carole et leur	« nous avons de nombreuses haies qui servent de refuge à » une avifaune variée «			
		fils Jérémy	« cet encerclement va inévitablement les <b>perturber</b> »			
		PIETERS	« le petit Illiers c'est pareil avec la proximité du <b>fossé des rois</b> qui va se retrouver à moins de cent mètres d'une			
			des éoliennes »			
		Dt Illois	« une des »une éolienne va de retrouver entre Illers et l'autoroute ajoutant des <b>nuisances</b> ( bruit et pollution,			
			sous les vents dominants) concernant l'autoroute) »			
			« les trois éoliennes vont nous apporter une <b>saturation</b> visuelle surtout la nuit »			
			« au moins une éolienne est dans la zone de <b>captage</b> du Cuignet»			
			« de plus nous cultivons des terres en aval d'une éolienne ce qui va inévitablement accentuer le ruissellement			
			vers la vallée »			

				Pour l'éolienne du Grand Illers nous possédons un chemin d'accès privé menant à la future éolienne. Nous					
				avons vu des géomètres faire des mesures dans le dit chemin sans nous demander notre autorisation. C'est					
				intolérable. Si la construction devait se faire, I la moindre des politesses est de nous demander notre accord »					
				« le projet va dévaloriser ma maison du petit Illers ( en indivision) »					
				Nous sommes <b>contre</b> ce projet en l'état, au minimum c'est de regrouper les éoliennes en un seul endroit, l'idéal					
				c'est qu'il soit abandonné. »					
				·					
	16/12	3	Mme Elise	« Nous sommes opposés à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le secteur d'Illois »					
			CAILLE et M.	« Nous subissons déjà les <b>nuisances visibles</b> et <b>sonores</b> des 3+6 déjà implantées autour de notre village. »					
			Jérome DE						
			LUCIA						
	0/04/	_	Dt Illois						
	8/01/	4	M. Mme	« Nous avons beaucoup d'éoliennes – le soir environ une trentaine clignotent dans la suit »					
	24 BLONDIN			« en sortant de St léger au bois on en compte 45 en plein jour »					
			Christian, dt RICHEMONT	« je suis contre l'implantation de ces quatre nouvelles éoliennes, mais je ne me fais pas d'illusion, tout est joué					
			RICHEIVIONI	d'avance »					
			Pogistro nanio	r mairia d'HALIDRICOLIRT					
			Registre papier mairie d'HAUDRICOURT						
				néant					
Numéro									
informatique – formulaire			Registre numérique Publilégal (https://www.registre-numerique.fr/fegaudiniereillois-seine-maritime						
	18/12	@	M. Gilles	« Le pays de Bray doit être un espace de respiration paysagère entre Bray et Caux . Cela est dans le guide de la					
		Dreal. De plus le PETR a également écrit une motion pour que le Pays de Bray n'ait pas d'éoliennes. Pourquoi							
			Dt Nesle-	rien n'est respecté par les promoteurs ? Quand va t'on respecter nos élus et la population. »					
			Hodeng	The same and the s					

Numéro informatique — e-mail		Mail Publilégal :	fegaudiniereillois-seine-maritime@mail.registre-numerique.fr
	E2	Michel et Florence HEBERT	« Je souhaite par la présente contester le projet d'implantation d'une éolienne dans le secteur B du projet, sur la commune d'Haudricourt. Ma contestation concerne uniquement l'éolienne prévue entre le bois d'Illois et le lieu-dit le Moulin de Pierre, juste derrière l'habitation de Monsieur et Madame Roland Hébert, domiciliés au 138 Route du Moulin de Pierre, à Haudricourt. Cette éolienne serait trop proche de leur domicile, et amènerait des nuisances sonores et visuelles impactant leurs conditions de vie. Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de cette réclamation et de reconsidérer l'emplacement de cette éolienne, en dehors des zones d'habitation. Sincères salutations. Michel Hébert, Pour Monsieur et Madame Roland Hébert »
			Courriers postaux Néant

Etant donné le peu d'observations, je copie ci-dessous l'intégralité des textes rédigés par le public sur le registre papier d'ILLOIS Déposition des tiers M

Lainert Preters

Ale Grand I Mess

26390 Illoin

en compliment du courier fourni je

Signale que je n'in pas de point d'écout pour
l'avigneire alors que j'ai de nombieuses hoies et que

3 édiennes m'entourent

Carole et Lament Pieters 1 le Crand Illers 46390 Illois

Le 16 décembre 2024

Monsieur, Suite au projet éolien de la gaudinière nous tenons à donner notre avis sur de nombreux points. - la ferme du Crand Illers ainsi que le letit Illers dont je suis en partie héritien sont doux fermes isolées

au milieu de la plaine, ce projet de quatre éobiennes va nous encerder pour trois d'entre elles à ring cont

- le parc est trop dis pors é ce n'est pas un parc éolien, mètes de notre habitation. les quatres éoliernes devroient être ensemble.

- Au Grand Illers nous avons de nombreuses hoies qui servent de refuge oux chouettes hulotte, chouettes efficie, de nombreuse rapaces et buses ainsi que des

Cet encerdement vo inéritablement les parturbor - Le Petit Illers c'est pareil, avec la proximité des foossé

des Rois qui va se retrouver à moins de cont mêtres

d'une des éoliennes

- Une des édiennes va se retrouver entre Illers et l'autoroute ajoutant des nuisances (bruit et pollution Dous les verts clominants concernant l'autorante)

- En ce qui concorne, les trois é oliennes vont nous apporter une saturation visuelle surtout la nuit. une édienne déja existante près de chez nous a eu un problème d'édainage resté blanc la nuit pandant un mois cola éclairait jusque dans notre maison. Les oèseaux nocturnes n'ont sûrement pas du aprécier! Au moins une éolienne est dans la zone de captage de cui gnet, de plus nous cultivons des toures on aval d'are éolienne ce qui va inévitablement accentuer le ruiss demant vous la vallée. - Pour l'édienne du Grand Illes nous posse dons un chemin d'accès privé menant à la future édienne, nous avois vu des géometres faire des mesures dons le dit chemin sons nous demander note autorisation c'est intolérable. Di la construction devait se faire la moindre des politemes est de nous demander notre accord! - Enfir concernant le Petit Illeus je seis un des quatre héritiers, la maison doit être vendue mais mon frère Stanislas ne signe pas car je pense qu'il vent attendre la fin de l'enquête publique sachant qu'il va peut être avoir une édienne (PS: il otait antiéolien avant ce projet!) Ce projet va dévalorison la maison. - Au vu de tout ces éléments nous sommes contre ce projet en l'état au minimum c'est de regrouper les é oliennes en un soul en choit l'idéal c'est qu'il soit abandonné. Carole Bieters Jéremy Rielen Jeune Fréleis Elise (AILLE Jénôme DE LUCIA

4 Rue de la Plaine 76390 i LLOIS

Nous sommes aposes à l'implantation de

mouvelles écliennes sur le secteur d'Illois. Atres

subvissons déjà les muisances Visitées et sommes

2 IP

des 3 + 6 déjà implantées autour de notre

Village. Nous sommes catagoriquement contre!

Nous espérons que notre avis sera pris en

DOSSIER N° E22000032 / 76

le 8 janvier 2024. of at of me Blandin Bhristian -Richemont To profite de sotte impuête pour vous faire part de mes réflexions au sujet des doliennes sur Illois Certis, nous avons besoin d'électricité verte mais et Hardricourt. il me semble que trop d'est teop. Mous avons déjà beaucoup d'évliennes autour de mous dans le santon d'Aumale. q' habite Rishemont et de ma marison je vois les éoliennes de l'Eonteville, Etriquiers, Illois, Cog Gaulois, Montmarquet, Caulieres, Hercamps or Elair, soit, le soir, environ une trentaine qui dignotent dans le muit-De l'autre solé, en sortant de 5+ deger aux bois, on en compte quarante-cinq en plein jour Elles sont situées sur les communes de Callengeville, Prensendle ete & cette allever là, la Seine faintime va devanir le geme département de trance après la Somme. En doit déjà supporter 2 centrales mudéaixes et bientet 2 FPR alors je pense que nous formnissons Je suis donc sontre l'implantation de ses quartre assez d'elestricité. norwelles évoluennes, mois je ne me fais pas d'ellusion, tout est joué d'avance. En nous fait ouvire que notre avis est important mais je suis certain que la De plus, si je me référe aux metts de mesure qui desision est dejà prise. ent de démentes récemment, je suppose que d'autres prejets vant voir le jour prochainement. ate sayez pas étannes que les gens soient mountents Blader Blood

## III OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

#### Bridage et production électrique

Cette question a été évoquée dans le dossier.

- a) Le bridage lors des moments favorables au vol des chiroptères impliquerait une diminution infime de la production d'électricité.
- b) un bridage est également effectué en relation avec le bruit des pales : les émergences au droit de chaque habitation ne doivent pas dépasser 5 dB(A) le jour (de 7h à 22h) et 3 dB(A) la nuit (de 22h à 7h), lorsque le bruit ambiant (bruit résiduel et bruit des éoliennes) est supérieur à 35 dB(A). Si les limites étaient atteintes, un bridage ralenti les rotors pour en diminuer l'impact sonore, de jour ou de nuit.
- c) un autre bridage est effectué lorsque le vent devient trop fort et risque d'entrainer un danger pour la rotation trop rapide des pales. Elles sont donc mises en drapeau, voire totalement arrêtées en cas de vent fort (plus de 80 km/h environ). Ces arrêts sont très ponctuels et les rotors se remettent en marche dès que le vent devient plus modéré. L'éolienne démarre automatiquement lorsque la vitesse du vent tombe en dessous de la vitesse de vent de coupure pendant 10 minutes consécutives
- c) Un autre aspect relatif à la production d'électricité est le caractère irrégulier du vent. En période d'accalmie, le rendement électrique est réellement minimal. On reproche souvent le caractère intermittent de cette énergie.
- 1. a) quelles sont les conséquences de l'accumulation de ces divers bridages sur la production électrique ?
- 1. b) L'accumulation des bridages peut-elle aller jusqu'à l'arrêt total et permanent d'une éolienne, voire à la nécessité de son démantèlement ?

Atteinte à la beauté des paysages - Saturation de l'espace visuel et « mitage industriel » des campagnes

Pour le public, le problème des autres parcs éoliens n'est pas basé sur la distance, mais sur l'accumulation des champs éoliens visibles à 360° dans le même paysage. Cette question d'appréciation a été calculée scientifiquement avec des angles, des cônes, des mesures. Pour le public, ces chiffres ne correspondent à rien, en tous cas, pas à l'impression d'encerclement ou de pollution visuelle qu'il ressent.

De fait, la plupart des détracteurs du projet ont déposé des observations relatives à l'Impact sur le paysage et le cadre de vie, la saturation de l'espace visuel, l'encerclement et le « mitage » des campagnes, les feux (balisage gênant) l'avifaune, notamment chauves-souris. Il est question de pollutions visuelles et sonores, d'atteinte à l'environnement, aux paysages (« espace de respiration paysagère) . M. PIETERS avance de plus l'argument de la « perte de valeur des maisons »

Selon quelques riverains il est anormal de continuer à implanter des éoliennes partout autour d'un village.

Quelle est la politique d'EnergieTEAM sur l'implantation des ZIP dans des zones déjà bien pourvues en parcs éoliens notamment dans la zone nord de la France alors que des départements n'ont pratiquement pas d'éoliennes ?

### **Bruit - Impact acoustique**

Avec le paysage, le bruit est l'un des motifs les plus récurrents d'opposition aux éoliennes. Les données chiffrées ne convainquent pas le public qui mentionne l'influence de l'origine et de la vitesse du vent.

Comment et auprès de qui les riverains peuvent-ils intervenir pour faire brider les éoliennes dont le bruit les perturbe en fonction du vent ?

### Retombées économiques

Le dossier d'enquête présente ces deux tableaux :

Tableau 100 : Estimations des retombées économiques pour la commune d'Illois (avec des éoliennes d'une puissance unitaire de 4,2 MW)

Source : EnergieTEAM

ILLOIS – 4,2 MW									
COMMUNE DEPARTEMENT		REGION	EPCI	TOTAL					
19 404,00	29 106,00	0,00	48 510,00	97 020,00					
1 937,00	4 032,00	0,00	137,00	6 106,00					
3 181,00	0,00	0,00	123,00	3 304,00					
0,00	687,00	0,00	775,00	1 462,00					
24 522,00	33 825,00	0,00	49 545,00	107 892,00					
23,00	31,00	0,00	46,00	100,00					
	19 404,00 1 937,00 3 181,00 0,00 24 522,00	COMMUNE         DEPARTEMENT           19 404,00         29 106,00           1 937,00         4 032,00           3 181,00         0,00           0,00         687,00           24 522,00         33 825,00	COMMUNE         DEPARTEMENT         REGION           19 404,00         29 106,00         0,00           1 937,00         4 032,00         0,00           3 181,00         0,00         0,00           0,00         687,00         0,00           24 522,00         33 825,00         0,00	COMMUNE         DEPARTEMENT         REGION         EPCI           19 404,00         29 106,00         0,00         48 510,00           1 937,00         4 032,00         0,00         137,00           3 181,00         0,00         0,00         123,00           0,00         687,00         0,00         775,00           24 522,00         33 825,00         0,00         49 545,00					

Tableau 101 : Estimation des retrombées économiques pour la commune d'HAUDRICOURT avec une éolienne de 4,2 mW

Source: EnergieTEAM

HAUDRICOURT – 4,2 MW								
Taxes totales	COMMUNE DEPARTEMENT		REGION	EPCI	TOTAL			
IFER €	6 468,00	9 702,00	0,00	16 170,00	32 340,00			
Taxes foncières €	851,00	1 851,00	0,00	248,00	2 950,00			
CFE €	1 553,00	0,00	0,00	457,00	2 010,00			
CVAE €	0,00	118,00	0,00	133,00	251,00			
Total €	8 873,00	11 671,00	0,00	17 008,00	37 551,00			
%	24,00	31,00	0,00	45,00	100,00			

Afin que nul n'en ignore pouvez-vous confirmer que ces sommes sont annuelles, garanties jusqu'à la fin de l'exploitation et quel est l'EPCI visé ?

Je soussigné Didier Ibled, commissaire enquêteur, conformément à la réglementation, avoir remis en main propre à M. François THIEBAUT représentant la société EnergieTEAM, maitre d'ouvrage, un exemplaire du présent procès-verbal de synthèse lors d'une rencontre qui s'est déroulée à la mairie de ILLOIS dans les huit jours suivant la fin de l'enquête publique, soit le jeudi 11 janvier 2024 à 10 h 30.

M. Thiebaut est invité à produire dans un délai de quinze jours, soit avant le 26 janvier 2024 un mémoire en réponse à ce procès-verbal.

Fait en double exemplaire, l'un annexé à notre rapport, et l'autre remis en main propre à M. Thiebaut qui signe le présent.

François THIEBAUT Sté EnergieTEAM Didjer IBLED commissaire enquêteur